

PROCES VERBAL

Réunion du Comité syndical du 24 février 2022 – 20h00

en **présentiel** depuis Annemasse
Agglomération et **en visio conférence**

Etaient présents les représentants des établissements publics de coopération intercommunale et des communes suivantes :

– **Communauté de Communes du Pays de Gex**

M. Denis LINGLIN – M. Vincent SCATTOLIN – M. Patrice DUNAND – M. Jean-François OBEZ – Mme Aurélie CHARILLON – M. Hubert BERTRAND - M. Max GIRIAT, suppléant de Mme Isabelle HENNIQUAU

– **Thonon Agglomération**

M. Christophe ARMINJON – Mme Chrystelle BEURRIER – M. François DEVILLE – M. Claude MANILLIER – M. Christophe SONGEON – M. Jean-Claude TERRIER - Mme Marie-Pierre BERTHIER donne pouvoir à M. François DEVILLE – Mme Claire CHUINARD donne pouvoir à M. Christophe SONGEON – M Cyril DEMOLIS donne pouvoir à M. Claude MANILLIER

– **Annemasse Agglomération**

M. Patrick ANTOINE – M. Gabriel DOUBLET – M. Christian DUPESSEY – M. Alain LETESSIER – M. Denis MAIRE – Mme Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI – M. Jean-Luc SOULAT - M. Christian AEBISCHER, suppléant de M. Yves CHEMINAL

– **Communauté de Communes du Genevois**

M. Pierre-Jean CRASTES – M. Julien BOUCHET – Mme Carole VINCENT

– **Communauté de Communes Arve et Salève**

Mme Nadine PERINET - M. Sébastien JAVOGUES donne pouvoir à Mme Nadine PERINET

– **Communauté de communes du Pays Bellegardien**

Mme Catherine BRUN – M. Régis PETIT

Excusés : M. Daniel RAPHOZ – Mme Christine DUPENLOUP – Mme Isabelle HENNIQUAU – Mme Muriel BENIER – Mme Marie-Pierre BERTHIER – Mme Claire CHUINARD - M. Cyril DEMOLIS – M. Bernard BOCCARD – M. Yves CHEMINAL – M. Michel MERMIN – M. Florent BENOIT - M. Stéphane VALLI - M. Philippe MONET – M. Yves MASSAROTTI - M. Jean-Claude GEORGET – M. Marin GAILLARD – M. Jean-Yves BROISIN – M. Benjamin VIBERT – M. Sébastien JAVOGUES

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE	3
II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX	3
POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2021 ET DU 28 JANVIER 2022	3
POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT	3
III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE	3
POINT N°1 : ADOPTION DU DOCUMENT PORTANT LES PRINCIPES D'ACTIONS METROPOLITAINS POUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT	3
POINT N°2 : PROJET D'ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT	7
IV.MOBILITE	8
POINT N°1 : BILAN DES SERVICES A LA MOBILITE 2021 ET PERSPECTIVES 2022	8
V. ADMINISTRATION GENERALE ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE	12
POINT N°1: MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (MOT) - ADHESION ET CONTRIBUTION 2022	12
POINT N°2: POINT D'INFORMATION SUR L'APPEL A PROJETS DU « OFF » DES ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE 2022.....	12
VI. DIVERS	13

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jean-Luc SOULAT est désigné secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU COMITE SYNDICAL, COMPTE RENDU DES TRAVAUX

POINT N°1 – APPROBATION DES COMPTES RENDUS DU COMITE SYNDICAL DU 10 DECEMBRE 2021 ET DU 28 JANVIER 2022

Les comptes-rendus de la réunion du Comité syndical du 28 janvier 2022 et du 10 décembre 2021 sont approuvés par le Comité syndical.

POINT N°2 – COMPTE RENDU DES TRAVAUX DU BUREAU ET DES DECISIONS DU PRESIDENT

Monsieur le Président indique que les principaux points abordés lors de la réunion du Bureau du 11 février 2022 sont traités dans le présent ordre du jour.

III. AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

POINT N°1 : ADOPTION DU DOCUMENT PORTANT LES PRINCIPES D' ACTIONS METROPOLITAINS POUR LE LOGEMENT ET L'HABITAT

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente la démarche expliquée dans la délibération qui suit. Il rappelle que le diagnostic et les préconisations ont déjà fait l'objet d'un débat lors d'un Conseil syndical à l'automne dernier. Les rendez-vous pris auprès de chacune des intercommunalités et les réunions de la Conférence Aménagement-Habitat ont permis de préciser les besoins et les propositions. Il s'agit ce soir d'adopter les principes d'actions qui vont guider les travaux du Pôle métropolitain dans les prochains mois et années.

Le territoire du Genevois français a initié en 2019 un Schéma métropolitain de l'Habitat et du Logement (SMHL) pour établir un certain nombre de principes visant à un développement plus serein du territoire. Au fur et à mesure de son élaboration, et pour répondre très concrètement aux besoins des collectivités membres, la dimension planificatrice du schéma a évolué plus concrètement vers des principes d'actions métropolitains opérationnels, préfigurant l'animation et l'accompagnement du Pôle métropolitain en matière d'habitat et de logement.

CONTEXTE

Le Genevois français est l'un des territoires de France métropolitaine où la croissance démographique est la plus forte, notamment liée à l'attractivité de la Suisse voisine qui génère d'importants soldes migratoires. Dans deux cas sur trois, les nouveaux habitants du Genevois français proviennent de l'extérieur du territoire, et ce, dans une proportion de plus en plus importante lorsqu'on se rapproche de la frontière. Cette dynamique migratoire s'appuie en majorité sur de jeunes actifs qui contribuent à modérer le vieillissement de la population dans le Genevois français, à l'exception des Communautés de communes Arve et Salève et Faucigny-Glières qui présentent un profil démographique vieillissant par rapport à la moyenne française.

En termes de revenus, le Genevois français présente des revenus médians très supérieurs aux moyennes nationales. La Communauté de Communes du Genevois et la Communauté d'Agglomération du Pays de Gex sont respectivement première et seconde du classement des revenus médians à l'échelle nationale. Cependant, ces revenus médians élevés cachent des inégalités très importantes. La mesure de l'écart interdécile, c'est à dire l'écart de revenu entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres du territoire, qui est de 3.4 à l'échelle française, est systématiquement supérieure dans le Genevois français. Il dépasse même les 5 points pour les habitants du Pays de Gex, du Genevois et d'Annemasse Agglomération, ce qui signifie que, parmi ces habitants, les 10% les plus riches ont un revenu au moins 5 fois supérieur aux 10% les plus pauvres.

La pression démographique couplée aux très forts revenus et aux inégalités qu'ils génèrent, emporte de nombreuses conséquences pour l'habitat et le logement.

Les politiques publiques tentent de pallier des prix tirés vers le haut en évitant le décrochage des ménages les plus précaires (bénéficiaires des différentes catégories de logements sociaux) mais peinent à couvrir les ménages intermédiaires qui subissent les prix du marché tout en étant exclus de politiques publiques d'aides sociales.

Le parc de logement est relativement récent, avec une dynamique de construction très forte depuis les années 1990. Dans le Pays de Gex, le Genevois, Arve et Salève et le Pays Rochois, plus d'une résidence principale sur deux a été construite après 1991. Cependant, un parc plus énergivore est surreprésenté à Annemasse Agglomération et dans le Pays Bellegardien, qui présentent aussi des revenus des ménages

plus faibles. La part des appartements est importante dans le Genevois français et tend à se renforcer compte-tenu des politiques de densification à l'œuvre sur le territoire.

Le caractère hors normes du Genevois français implique de grandes difficultés pour la plupart des ménages, à réaliser un itinéraire résidentiel choisi. Pourtant le logement est l'une des principales clés d'intégration dans le territoire : permettre aux ménages de se loger dans de bonnes conditions (qualité, accessibilité et prix du logement) préserve le territoire de certains impacts environnementaux et sociaux et contribue à sa vitalité socio-économique.

ENJEUX

Dans le Genevois français, la spécialisation territoriale de l'offre de logement dans le territoire est de nature à empêcher le parcours résidentiel des ménages au sein des collectivités membres. En effet, les ménages les plus pauvres ou avec des revenus « en euros », trouvent difficilement à se loger dans le territoire, ce qui les conduit à s'éloigner de leur lieu de travail, à accepter des conditions de logements plus précaires, et à augmenter la part de leur budget dévolue au logement et aux déplacements. Alors que **certains territoires du Genevois français connaissent déjà une saturation du marché du logement, d'autres collectivités du Genevois français sont amenées à connaître des mutations importantes**, avec des indicateurs qui témoignent d'une saturation en cours. L'expérience des collectivités doit permettre de traiter les saturations existantes et de réorienter les mutations en cours.

Par ailleurs, **le modèle de production de logement dominant dans le Genevois français n'est pas satisfaisant** à plus d'un titre : il n'offre pas la diversité suffisante pour garantir l'accès de tous les types de ménages à l'habitat et n'offre pas la qualité espérée, dans la mesure où la rentabilité des opérations prime. Ce modèle de production n'est pas supportable sociologiquement, et ne contribue pas à inscrire le Genevois français sur une trajectoire de transition écologique.

L'enjeu de l'**opérationnalisation** est central pour les collectivités du Genevois français. La nécessité de mettre en place des stratégies pour maîtriser le rythme et la localisation du développement, la qualité et les coûts est partagée par tous. Elles mettent déjà en place, à travers leurs Programmes Locaux de l'Habitat, leurs Schémas de Cohérence Territoriale, les Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux et d'autres démarches, des politiques de maîtrise de la consommation foncière ou de production de logements abordables pour répondre aux phénomènes non maîtrisés. Des objectifs territorialisés de production et d'offre à privilégier ont été définis pour répondre aux besoins des ménages. Même s'il est difficile d'en mesurer pleinement l'impact, les actions entreprises en matière de foncier, de logement social, de logement abordable ou d'urbanisme réglementaire ont certainement permis à des ménages de trouver satisfaction. Le décalage entre les objectifs des politiques publiques et la réalité reste très fort, alors que le développement ne s'arrête pas et emporte avec lui de nombreux coûts de gestion pour les collectivités.

STRATEGIE & PRINCIPES D' ACTIONS

La stratégie et les principes d'actions métropolitains pour l'habitat et le logement du Genevois français s'articulent autour de cinq axes qui répondent aux enjeux du territoire. Les deux premiers sont transversaux, les trois suivants concernent l'accompagnement du Pôle métropolitain et les dispositifs opérationnels des collectivités membres.

– Travailler avec et pour les ménages :

La planification et les stratégies des collectivités doivent répondre aux besoins des ménages. La difficulté de certains ménages à réaliser un itinéraire résidentiel a des conséquences pour les ménages eux-mêmes (taux d'effort, endettement) mais aussi pour le territoire (impacts environnementaux liés à la piètre qualité énergétique des logements, trajets domicile – travail allongés, etc.). Il s'agit donc de répondre aux besoins de ménages-cibles, pour lesquels les possibilités de logement doivent être élargies, notamment les ménages avec des « revenus en euros » dans le Genevois français. La définition des objectifs par les besoins se fera en tenant compte des nécessaires solidarités entre les collectivités pour favoriser la diversité. Les communes et collectivités du Genevois français ont un rôle très opérationnel et une légitimité forte pour contribuer à la définition des ménages – cibles. L'identification des ménages-cibles nourrit le discours et les modalités de coopération avec les partenaires institutionnels (départements de l'Ain et de la Haute-Savoie, la Région Auvergne – Rhône-Alpes, l'Etat français, mais aussi les cantons de Genève et Vaud dans le cadre du Grand Genève) et partenaires techniques qui auront un rôle de propositions de moyens pour développer une offre adaptée aux ménages-cibles.

– Equilibrer et maîtriser le développement territorial :

Accompagner et systématiser l'approche par les ménages cibles permet de compléter les objectifs de maîtrise du développement par des objectifs qualitatifs et d'améliorer leur mise en œuvre. En effet, les planifications en vigueur témoignent d'une volonté de limiter l'étalement urbain et de diminuer le volume de logements mis sur le marché. Il convient d'accentuer, de renforcer et de poursuivre la mise en œuvre de

cette ambition en y apportant une dimension qualitative pour garantir les solidarités et réciprocity territoriales, et inscrire le territoire sur la trajectoire de transition écologique.

– **Améliorer la maîtrise du foncier et de l'aménagement :**

La politique foncière est l'un des thèmes sur lequel les pratiques sont les plus hétérogènes dans le Genevois français alors qu'elle constitue l'un des axes de progrès à privilégier. Il faut donc assurer la répliquabilité et le déploiement des politiques publiques en matière de stratégie foncière (plans d'actions foncières, moyens dédiés), urbanisme réglementaire (outils réglementaires de planification) et d'aménagement (procédures d'aménagement type ZAC).

– **Organiser le marché :**

Le prix du foncier est souvent déterminant pour l'équilibre financier de l'opération et se répercute dans le coût final du logement. Organiser le marché permet de répondre aux besoins des ménages-cibles qui ne peuvent se loger dans le marché libre et ne peuvent prétendre à l'offre sociale, en favorisant une offre maîtrisée.

– **Avoir une approche commune de la qualité de l'habitat :**

Etablir un socle d'exigences commun en matière de qualité, entendue depuis l'espace public jusqu'à l'intérieur du logement, pour répondre aux usages des ménages et aux évolutions sociétales (télétravail, consommations énergétiques, pratiques de mobilité, lutte contre le réchauffement climatique, etc.). La qualité de vie des habitants dépend largement du lien entre logement, mobilité et aménités urbaines. L'ambition portée par ces principes d'actions pourrait s'éteindre, le Pôle métropolitain s'engage donc au bénéfice d'une feuille de route annualisée, précisant la déclinaison opérationnelle des principes d'actions, telle que déclinée dans la boîte à outils.

BOITE A OUTILS

Les principes d'actions métropolitains pour l'habitat et le logement se déclinent opérationnellement pour accompagner les collectivités membres dans la concrétisation de leurs actions pour l'infléchissement des dynamiques à l'œuvre. Pour passer le cap aux côtés des collectivités membres, le Pôle métropolitain du Genevois français déploie un plan d'actions précisés dans une feuille de route pour les trois prochaines années.

– **Favoriser l'échange et le partage d'expériences**

Le Pôle métropolitain met en place un espace d'animation et d'échanges au service des collectivités membres pour construire des réponses adaptées aux habitants du Genevois français et favoriser les parcours résidentiels, autour des enjeux suivants :

- Connaître et comprendre les stratégies engagées par les collectivités membres, estimer leurs effets à l'échelle du Genevois français.
- Partager des expériences concrètes sur des opérations permettant d'apprendre réciproquement des réussites et échecs en favorisant des témoignages sur des situations vécues par les élu.e.s et technicien.ne.s des collectivités.
- Associer étroitement les partenaires pour leurs apports d'expertise et d'innovation.

– **S'inscrire dans une logique de trajectoire, souple et évolutive**

En s'inscrivant dans une logique de trajectoire, qui se réalise au fil du temps, à la fois ressource et moteur, il s'agit d'affirmer et d'assurer la concrétisation d'une stratégie commune au Genevois français. Cela permettra aux partenaires institutionnels et professionnels d'être avertis de la nécessité d'être force de proposition pour accompagner cette nouvelle trajectoire du « système habitat » et aux territoires voisins (Grand Genève et au-delà) d'être éclairés sur la stratégie du Genevois français sur l'accueil de la population.

– **3 chantiers prioritaires à court terme**

Le Pôle métropolitain du Genevois français, au regard des enjeux prioritaires exprimés par ses collectivités membres, identifie trois premiers chantiers :

- Répondre aux besoins de ménages-cibles aujourd'hui en difficulté pour se loger dans le territoire, améliorer la capacité à habiter de ces ménages en leur offrant des produits adaptés à leurs ressources et à leurs besoins, tout en répondant aux contraintes du territoire, et tout particulièrement pour les catégories suivantes :
 - Ménage familial actif aux revenus moyens, non prioritaire pour le logement social et souhaitant accéder à la propriété,

- Jeune ménage souhaitant s'installer dans le territoire avec des revenus éligibles au logement social,
 - Ménage retraité en phase de dépendance accrue, souhaitant trouver un logement plus adapté,
 - Ménage précarisé devant trouver un logement répondant à l'évolution de sa situation.
- Allier production de logement abordable et qualité du logement en :
 - Recensant des expériences de production de logement abordable et en vérifiant leur capacité à loger des ménages cibles, mettre en exergue les conditions de réussite, définir une sémantique commune sur les produits et ménages potentiellement concernés.
 - Construisant un socle d'exigences commun en matière de qualité des logements et de réponse aux enjeux sociétaux (télétravail, thermique des bâtiments, pratiques de mobilité, lutte contre le réchauffement climatique etc.)
 - Intégrer des indicateurs de l'habitat au sein de l'observatoire statistique du Pôle métropolitain.

D'autres chantiers sont d'ores et déjà identifiés :

- La définition d'objectifs chiffrés en ce qui concerne la production de logement dans le Genevois français,
- Un travail sur les modalités d'acceptation de la densité dans les opérations urbaines,
- L'association des habitant.e.s aux démarches relatives à l'habitat.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **PARTAGE** les enjeux du territoire en matière d'habitat et du logement ;
- **AFFIRME** sa volonté de passer un cap à l'échelle métropolitaine en s'attachant à mettre en œuvre les 5 principes fondamentaux proposés dans le schéma ;
- **ADOpte** les principes d'actions pour le logement et l'habitat, permettant ainsi de S'ENGAGER en faveur des trois chantiers prioritaires dans le cadre du plan d'actions 2022-2026 ; et de METTRE EN ŒUVRE les conditions de la prise en compte du Schéma et de participation des collectivités membres au plan d'actions de l'habitat et du logement.

Monsieur le Président salue le travail réalisé pour l'aboutissement du Programme d'actions métropolitain et souligne la plus-value de cette démarche. Il estime en effet qu'il est indispensable d'avoir une vision métropolitaine de l'habitat puisque les enjeux, bien que différents localement, sont globalement partagés sur ce territoire « hors normes ». Aussi, cette démarche permettra aux élus de comprendre les difficultés rencontrées par les territoires voisins mais aussi d'alimenter leurs réflexions autour des politiques publiques en s'appuyant sur d'autres expériences locales. In fine, il sera également plus facile d'assurer une certaine cohérence entre les différentes politiques publiques.

Monsieur François DEVILLE s'interroge sur le rôle de l'État dans ce programme d'actions, notamment au regard des objectifs de la loi SRU en matière de production de logements sociaux. Il apparaît difficile de sortir des programmes de logements abordables de qualité lorsque les objectifs quantitatifs sont aussi difficiles à atteindre en premier lieu. La question risque de se poser plus durement dans les années à venir avec la multiplication des Véfa (vente d'un logement en l'état futur d'achèvement).

Monsieur Vincent SCATTOLIN explique que les objectifs SRU ont été évoqués lors de la construction du programme d'actions mais que les élus n'ont pas souhaité approfondir ce volet en raison des contraintes existantes, d'autant plus que des évolutions de calendrier risquent de survenir prochainement concernant les objectifs SRU. Il ne s'agit pas à travers cette démarche de refaire le travail des intercommunalités conduit dans le cadre des PLH, mais plutôt de travailler sur une approche complémentaire en partant des besoins des ménages et de la notion de parcours résidentiel. Ainsi, les élus ont surtout insisté sur la création d'une « boîte à outil commune » pour débloquer certaines situations. I

POINT N°2 : PROJET D'ADHESION A LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente cette délibération dans le cadre de la démarche Inter-SCOT et SCOT du Pôle métropolitain.

Vu l'arrêté préfectoral n°PREF/DRCL/BCLB-2018-0064 approuvant la modification des statuts du Pôle métropolitain du Genevois français adopté le 13 décembre 2018 ;

Vu les statuts du Pôle métropolitain précisant qu'en matière d'aménagement et de développement du territoire métropolitain, il a pour missions « la coordination et l'harmonisation des documents d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat de ses membres, notamment dans le cadre de la démarche InterSCOT et du projet de territoire Grand Genève ; [...] *la participation à toute structure intervenant en ce domaine à l'échelle métropolitaine et transfrontalière et la négociation, la passation et le suivi de toute démarche contractuelle appuyant les actions portées par ses membres et liées à l'aménagement et au développement du territoire métropolitain ; [...] « la mise en place d'actions et de plateforme d'échanges et de coopérations avec les territoires voisins et partenaires du Genevois français et du Grand Genève - Agglomération franco-valdo-genevoise » ;*

Vu la feuille de route du mandat 2020-2026 adoptée le 26 mars 2021 en Comité syndical comprenant notamment pour objectif « *d'élaborer un SCOT infra-métropolitain, avec le périmètre le plus large possible et selon les volontés des EPCI concernées ; ainsi que de recréer une démarche InterSCOT, intégrant les EPCI de SCOT dépassant les limites du Pôle métropolitain, dans un esprit de coordination, voire de fusion des périmètres, selon les volontés des EPCI et syndicats porteurs de SCOT concernés.* »

Créée à l'issue des rencontres nationales des SCOT de juin 2010, la Fédération nationale des SCOT a pour objet de fédérer les établissements publics chargés de l'élaboration et de la gestion des schémas de cohérence territoriale, afin de favoriser la mutualisation des savoir-faire et l'échange d'expériences.

La Fédération regroupait, en 2021, 323 établissements publics de SCOT. Depuis le 1er janvier 2022, la Fédération Nationale des SCOT a ouvert ses adhésions aux « partenaires associés », structures non porteuses de SCOT.

L'adhésion à la Fédération nationale des SCOT permettrait :

- D'une part, de s'impliquer dans un centre de ressources et de réseaux pour accompagner, éclairer et faciliter le travail des élu.e.s et des technicien.ne.s par l'échange d'informations, d'expériences et de savoir-faire sur divers thèmes (évolutions juridiques, méthodologie d'élaboration et de gestion, témoignages...) et formes (veille juridique, commissions de travail, rencontres nationales, régionales, locales...),
- D'autre part, de porter un discours cohérent et partagé avec les structures porteuses de SCOT et à constituer un lieu de réflexion et de prospective et une force de proposition dans les débats nationaux en matière d'urbanisme et d'aménagement, et un espace de partenariat avec les élu.e.s locaux et leurs associations, l'État et ses services, les autres associations d'élu.e.s et/ou de professionnel.le.s de collectivités territoriales ou œuvrant dans le champ du développement territorial.

La cotisation pour l'année 2022 s'élèverait à 1 000 euros. Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2022 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Considérant la feuille de route politique du Pôle métropolitain qui prévoit la détermination d'un périmètre de SCOT métropolitain et la refonte de la démarche InterSCOT, et compte tenu de l'intérêt que peut trouver le Pôle métropolitain du Genevois français à rejoindre la Fédération nationale des SCOT pour bénéficier de ses services et participer aux activités mises en œuvre pour ses adhérent.e.s, il est proposé que le Pôle métropolitain du Genevois français puisse adhérer à la Fédération Nationale des SCOT.

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité,

- **APPROUVE** l'adhésion du Pôle métropolitain du Genevois français à la Fédération nationale des SCOT pour l'année 2022 ;
- **AUTORISE** le versement de la cotisation 2022, à hauteur de 1000 € en tant que « partenaire associé » ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à siéger aux instances décisionnelles de la Fédération nationale des SCOT ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires à cette adhésion et signer tout document y afférant.

IV.MOBILITE

POINT N°1 : BILAN DES SERVICES A LA MOBILITE 2021 ET PERSPECTIVES 2022

Madame Chrystelle BEURRIER présente le bilan des services à la mobilité pour l'année 2021 tout en mettant en avant pour chacun de ces services portés par le Pôle, les perspectives pour 2022. Ainsi elle explique que malgré le troisième confinement au début de l'année 2021, l'intervention du Pôle métropolitain est croissante dans le domaine des nouvelles mobilités. En témoignent : le succès de la campagne d'incitation financière avec Blablacar Daily, les ateliers mis en place dans le cadre du programme PenD-Aura+, l'ouverture de la nouvelle ligne de covoiturage Hé !Léman Faucigny, la création de 3 nouvelles stations d'autopartage CITIZ ou encore les sollicitations de la part des employeurs pour bénéficier du dispositif mobilité pro.

Les services à la mobilité ont bénéficié en 2021 de soutiens financiers importants (ex : Région avec la convention AIR, Europe avec le programme Interreg LEMCOV et également le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire avec le programme PenDaura+) qui ont permis d'amplifier le déploiement des services à la mobilité et témoignent de la capacité du Pôle métropolitain à mobiliser des partenariats financiers au service du Genevois français.

Les services aux entreprises : Le dispositif MOBILITÉ PRO

Le dispositif MOBILITÉ PRO en 2021 :

Le dispositif Mobilité pro est un accompagnement pour les employeurs du territoire qui souhaitent travailler sur les problématiques de mobilité et de dé-mobilité. Celui-ci est financé par le Pôle métropolitain et le fond INTERREG et est assuré par Ekodev, société de conseil en Développement Durable.

Les prestations répondent à différents besoins :

- Un accompagnement sur une problématique bien définie (3 jours)
- De la sensibilisation, communication (4,5 jours)
- Un accompagnement pour structurer les enjeux (entre 14 et 16 jours)
- Un accompagnement pour redynamiser ou mettre à jour les démarches entamées (entre 4 et 5 jours de conseil)

De mars 2020 à octobre 2021 (suspension COVID), plusieurs réalisations ont marqué la mise en place le dispositif :



En parallèle du dispositif mis en place par le Pôle métropolitain, une convention a été établie avec Annemasse Agglomération pour assurer la continuité du service assuré dans le cadre de la délégation du service public. Cette convention permet d'encadrer le financement des Plans de mobilité conduits sur l'agglomération annemassienne et pris en charge financièrement par le Pôle métropolitain.

Ainsi, depuis 2019, ce sont plus de 3525 salariés et 65 entreprises qui ont été accompagnés grâce à la prise en charge des plans de mobilité par le Pôle métropolitain.

Le dispositif MOBILITÉ PRO en 2022 :

En 2022, sont prévues les actions suivantes :

- La finalisation du PDM de Marignier, finalisation du plan de mobilité employeur commun entre Bonneville et la CCFG ;
- La conduite de nouveaux PDMS pour des établissements ayant sollicité le dispositif mobilité pro (ex : Les 2 Marmottes, ZA de Vongy, MFR de Vulbens, Mairie de Saint-Julien-en-Genevois / hôpital de Saint Julien / Ecole Présentation de Marie, Baud Industries)
- L'accompagnement de 7 établissements également ciblés sur le territoire de Annemasse Agglomération.
- Le renouvellement de campagne de communication en relation avec les agences de développement économique.

Les services de covoiturage :

Bilan des incitations financières au covoiturage en 2021 :

- La campagne d'incitation financière avec Blablacar Daily :

La campagne d'incitation financière avec l'opérateur de covoiturage Blablacar Daily : ouverte le 23 février 2021, elle s'est clôturée le 17 juin 2021, après consommation de l'entièreté de l'enveloppe de 24'000€. Les incitations financières reversées concernaient l'ensemble des covoitages inférieurs à 50km réalisés depuis ou en direction du Genevois français. En moyenne, ce sont 3.5 €/ trajet réalisé qui ont été reversées aux conducteurs et une somme moyenne de 57€ par conducteur pour l'ensemble de l'opération. En moyenne ce sont près de 75 trajets de covoiturage quotidiens qui ont été incités en jour ouvré.

En considérant le nombre de trajets de covoiturage réalisés sur le territoire du Genevois français entre le mois d'août 2020 et juillet 2021, la campagne d'incitation semble avoir eu un effet tangible sur la demande en covoiturage, en particulier durant les mois de mars et de juin 2021, tendance qui semble se maintenir en dehors de la période d'incitation financière, durant la rentrée 2021.

- La campagne d'incitation financière JeCovoit'2021 :

En parallèle de la campagne d'incitation au covoiturage menée avec Blablacar Daily, la campagne JeCovoit a été renouvelée auprès de l'opérateur Klaxit pour l'année 2021. Celle-ci a débuté le 23 février 2021 et s'est clôturée le 31 décembre 2021.

Avec une visibilité moindre que l'opérateur Blablacar Daily, les résultats sont contrastés entre les deux opérateurs puisque l'opération JeCovoit 2021 a permis d'inciter 1 388 trajets de covoiturage entre le 23 février 2021 et le 31 décembre 2021, soit une moyenne de 3 trajets quotidiens (contre 60 avec l'opérateur Blablacar Daily). Par ailleurs, 3'568 € ont été cofinancés sur les 7.290 euros prévus (environ 50 % de l'enveloppe consommée).

- Les incitations financières au covoiturage en 2022 :

Au regard du succès de la campagne d'incitation financière lancée en 2021 avec l'opérateur Blablacar Daily en terme de volume de covoitages effectués, et ce en sortie de confinement et en dépit de l'instauration du télétravail, une nouvelle campagne d'incitation est d'ores et déjà programmée pour l'année 2022.

Celle-ci sera plus englobante et ne se limitera pas au seul opérateur Blablacar Daily, mais sera ouverte à l'ensemble des opérateurs de covoiturage intéressés. Le concessionnaire ATMB avec qui l'opération JeCovoit avait été menée en 2020 et 2021 s'est montré volontaire pour renouveler une opération conjointe.

Les lignes de covoiturage Hé !Léman :

La ligne Hé !Léman Valleiry-Viry-Bernex : Depuis le lancement du service en mars 2019, on compte un total de 543 courses réalisées dont seulement 83 en 2020 et 10 en 2021. Le bon démarrage de la ligne de covoiturage en 2019 a été freiné par la pandémie et les restrictions de déplacements en 2020 et 2021.

A présent, il est nécessaire de redynamiser la ligne par une reprise de l'animation et de la communication. En ce sens, une campagne de communication sera effectuée par le Pôle métropolitain et l'OCT (Office Cantonal des Transports du canton de Genève) dans le cadre de la démarche « Petite douane Genève-Sud » pour redonner de la visibilité à la ligne de covoiturage du Genevois.

La ligne Hé !Léman Faucigny : Depuis le mois de juin 2021, une nouvelle ligne de covoiturage Hé !Léman est ouverte aux conducteurs et aux passagers de l'entrée de la vallée de l'Arve. Les bornes Hé !Léman sont situées sur les communes de Marignier, Bonneville, Saint-Pierre-en-Faucigny et La Roche-sur-Foron. Les phases d'étude, de mise en service et d'animation ont été assurées par la société ECOV en 2020-21.

Le service Hé !Léman Faucigny a été mis en place en 2 temps pour faciliter la mise en relation des conducteurs et des passagers sur des trajets du quotidien :

- Le 24 mai 2021 : Ouverture des inscriptions au service pour les conducteurs afin de d'assurer une masse critique d'offre de trajets.
- Le 14 juin 2021 : Ouverture de l'inscription au service pour les passagers.

Madame Chrystelle BEURRIER souhaite présenter quelques chiffres clés au 31 janvier 2022. Elle indique que :

- Plus de 600 personnes sont inscrites au service, avec un bon démarrage des inscriptions des conducteurs mais une ouverture du service aux passagers contrariée par la période estivale et les départs en vacances.
- Un faible nombre de trajets réalisés avec seulement 27 trajets attestés à ce jour
- Bonneville Colonne : 1er arrêt le plus utilisé du réseau

Elle précise que l'animation et la communication autour de la ligne Hé !Léman ont été assurées par la société ECOV et se sont traduites par :

- L'embauche d'une animatrice locale pour mobiliser les habitants, commerçants, élus et techniciens des communes de l'entrée de la vallée de l'Arve (boitage, rencontre sur le terrain) sur le terrain et les réseaux sociaux
- Des animations aux arrêts afin de faire connaître le service et d'ancrer sa fonction dans l'esprit des habitants du territoire.
- Des campagnes de promotion du service de covoiturage par différents canaux de communications (Radio FM, campagne d'affichage à l'arrière des bus Proxim'ITI)

L'étude d'une nouvelle ligne de covoiturage Hé !Léman en 2022 :

En perspective d'une nouvelle ligne de covoiturage dans le Pays de Gex, le Pôle métropolitain souhaite confier les lignes du réseau de covoiturage Hé !Léman actuelles et à venir à un unique exploitant dans le cadre d'un nouveau marché (cahier des charges en cours de rédaction). Il s'agit ainsi de rationaliser la gestion et faciliter le dialogue entre autorité organisatrice et exploitant de covoiturage. A l'heure actuelle, l'exploitation des lignes de covoitages est confiée à la société ECOV pour la ligne Hé !Léman Faucigny et à Mobicoop pour la ligne Valleiry-Viry-Bernex.

Pour rappel, l'ensemble des actions menées par le Pôle métropolitain du Genevois français en matière de covoiturage (incitations financières, développement de lignes de covoiturage) sont expérimentales, leurs développements et leurs maintiens doivent être questionnés au regard de leurs impacts réels sur l'autosolisme. En effet, l'incitation au covoiturage a été un réel succès au regard de la rapidité avec laquelle le budget alloué a été consommé, cependant les lignes de covoiturage Hé ! Léman peinent à trouver pour l'heure leur fréquentation, en particulier face à des initiatives privées tel que Blablacar Daily, leader en terme de volume de trafic.

La gestion du service d'autopartage CITIZ :

Le service d'autopartage CITIZ est le premier service à la mobilité déployé à l'échelle métropolitaine. Depuis 2016, son développement est progressif. 3 nouvelles communes sont desservies en 2021 et permettent l'extension du réseau dans la vallée de l'Arve (Reignier-Esery, La Roche sur Foron et Saint-Pierre-en-Faucigny) et une voiture supplémentaire est partagée à Annemasse (station YEAH à Martin Luther King).

Bilan des usages 2021 :

Le niveau d'activité de 2021 devrait dépasser ceux de 2019 et 2020* (*très marquée par la crise sanitaire). Avec un nouvel outil de suivi, Citiz est en mesure de renseigner de nombreux indicateurs et de les partager avec le Pôle métropolitain et les collectivités engagées dans le déploiement du service.

Le service compte plus de 230 clients actifs qui réalisent plus de 3000 trajets en un an. En 2020, l'activité a été réduite de 25 % (en nb de kms parcourus) par rapport à 2019. En 2021, le niveau d'activité de 2019 devrait être dépassé notamment grâce à l'ajout des nouvelles stations, l'arrivée de nouveaux abonnés.

PenDaura + : Bilan des services de mobilité solidaire

Depuis le 28 mars 2019, le Pôle métropolitain du Genevois français est engagé dans le programme CEE PRO-INNO 25, « PEnD-Aura+ », porté par l'Agence Auvergne Rhône-Alpes Energie Environnement. Dans ce cadre, 287 000 € d'actions, 100% financé par les CEE (Certificats d'Economie d'Energie), ont été programmés sur la période 2019-2021.

Bilan du programme PenDaura + (mars 2019 – novembre 2021) :

Le programme PenDaura+ du Pôle métropolitain du Genevois français est un programme d'animation en écomobilité mis en œuvre avec le groupement Wimoov - Egis Conseil.

Il se décline en 4 groupes d'action : communication ; ateliers de formation et sensibilisation ; test des mobilités alternatives dans les quartiers prioritaires ; actions en faveur du covoiturage et de l'autopartage solidaires.

Au global, ce programme a été le catalyseur d'une politique de mobilité solidaire sur le territoire, d'une mobilisation des collectivités au profit d'une action portée en proximité par le Pôle métropolitain.

Les objectifs de certaines actions ont été globalement atteints voire dépassés (ateliers mobilité). Les autres actions, bien qu'ayant présenté des résultats encourageants, n'ont pas pleinement atteint les objectifs, affectées par plusieurs facteurs exogènes et endogènes : la crise sanitaire, des changements d'ordre RH chez l'un des prestataires, mais aussi des difficultés inhérentes à la mobilisation des publics et des territoires pour les actions de terrain, témoignant de la difficulté à « industrialiser » ces types d'animation.

Néanmoins, la forte dynamique impulsée autour du programme dans sa dernière année a permis de rattraper une partie du retard et fédérer les partenaires autour des objectifs de mobilité solidaire.

Les activités principales ont été les suivantes :

- **Communication** : les principales réalisations ont été l'édition de 5 « Guides Mobilités » adaptés aux différents territoires en 2020, et leur mise à jour en 2021, et l'organisation d'un grand jeu-concours basé sur un quizz apprenant donnant lieu à des tests de mobilités alternatives pour les gagnants.
- **Ateliers Mobilité et dispositif vélo** : 55 ateliers mobilité pour les publics ont été réalisés ainsi que 12 formations de partenaires. Une concertation a permis de définir une feuille de route pour un dispositif vélo dans le Genevois français, présentée aux acteurs vélo pour initialiser un essaimage d'ateliers d'autoréparation sur le territoire.
- **Vélo-école** : 18 sessions de vélo-école et 21 ateliers d'autoréparation de vélo ont été organisés dans des Quartier Politique de la Ville ou autres quartiers défavorisés. Par ailleurs, 5 « Point info mobilité » se sont tenus à différents endroits, en deçà des objectifs principalement à cause de la crise sanitaire.
- **Autopartage et covoiturage solidaires** : Concernant l'autopartage solidaire, une expérimentation a été lancée avec Citiz dans un centre d'accueil social, une communication a accompagné l'ouverture de 2 nouvelles stations et un crédit d'utilisation a été mis en place ciblant notamment les publics précaires du Genevois. S'agissant du covoiturage solidaire, une étude de faisabilité de mise en place de Rézo Pouce dans des territoires volontaires a été réalisée ainsi que des ateliers de sensibilisation, pour une mise en œuvre après le programme.

Perspectives 2022 : Le renouvellement du dispositif et une intensification des ambitions

Afin d'impulser une nouvelle dynamique pour mieux déployer les services à la mobilité, d'encourager la pratique du vélo dans la mobilité du quotidien et de massifier les actions de communication, sensibilisation et d'animation, il est proposé de porter un programme d'actions ambitieux de 300 000 € par an pendant 4 ans, soit un montant global de 1.2 million d'euros, entièrement pris en charge (à 100%) dans le cadre du dispositif CEE (certificats d'économie d'énergie).

Madame Chrystelle BEURRIER précise qu'à travers cette candidature portée au Ministère de la Transition écologique, le Pôle métropolitain porte un double objectif :

- Promouvoir les modes alternatifs et notamment les modes actifs dans la mobilité du quotidien et auprès des différents publics. Des actions pourront être spécifiquement ciblées sur les publics en situation de précarité. D'autres viseront l'émergence d'une filière vélo locale.

- Agir en complémentarité des actions des EPCI membres et de ses partenaires - Massifier les actions, poursuivre le travail partenarial avec l'ensemble des acteurs, de manière décloisonnée et adaptée.

Monsieur Christian DUPESSEY remercie Madame Chrystelle BEURRIER pour sa présentation et souligne le constat fait sur l'augmentation des pratiques de covoiturage et de l'autopartage sur le territoire.

Madame Chrystelle BEURRIER ajoute que la transformation des pratiques de mobilité repose en grande partie sur la sensibilisation des habitants. De plus en plus de ménages laissent leur deuxième voiture. Il faut maintenant les convaincre de se déplacer autrement en développant des services et en menant des actions de sensibilisation prouvant que des alternatives sont possibles.

Monsieur le Président regrette l'arrêt de la Convention Air par la Région signée normalement pour trois ans et qui permettait de financer le covoiturage et le parc électrique, et espère la mise en œuvre rapide d'un nouveau dispositif régional. Ce type de partenariat est nécessaire et utile pour le Genevois français.

V. ADMINISTRATION GENERALE ET COOPERATION TRANSFRONTALIERE

POINT N°1 : MISSION OPERATIONNELLE TRANSFRONTALIERE (MOT) - ADHESION ET CONTRIBUTION 2022

Monsieur Vincent SCATTOLIN présente le projet de délibération, les missions de la MOT et la proposition d'adhésion 2022.

La Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) est une association (loi 1901), créée à l'initiative du gouvernement français en 1997.

Au plan national, elle est soutenue par le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires (CGET), aujourd'hui devenue l'ANCT (Agence Nationale de Cohésion des Territoires) placé auprès du Premier ministre ; par les Ministères de l'Europe et des Affaires étrangères, de l'Intérieur et de l'Outre-Mer ; la Caisse des Dépôts et Consignations.

Elle fédère des groupements transfrontaliers, des Intercommunalités, des Départements et des Régions frontalières.

Le rôle de la MOT est de :

- assister les porteurs de projets ;
- veiller aux intérêts des territoires transfrontaliers ;
- mettre en réseau les acteurs et les expériences.

Par délibération n° CS2017-79, le Pôle métropolitain a décidé d'adhérer pour la première fois à la MOT en 2017. Cette adhésion a pour principal intérêt de :

- lui assurer une visibilité nationale et européenne ;
- permettre une meilleure prise en compte des problématiques locales transfrontalières (Grand Genève, enjeux lémaniques) au plan national et européen ;
- accéder au centre de ressources de la MOT (fonds documentaires, revue de presse) pour son compte et pour ses membres ;
- faciliter la mise en relation avec les instances européennes pour l'accès aux différents programmes ;
- faciliter la mise en réseau avec les acteurs nationaux de la coopération transfrontalière.

Le barème des cotisations de la MOT établit une contribution annuelle de 3 300 € pour le Pôle métropolitain (ce dernier étant assimilé aux « associations de personnes morales, chambres consulaires et autres structures »). Cette contribution est inscrite au Budget Principal 2022 du Pôle métropolitain du Genevois français.

Cette contribution accorde une visibilité aux membres, donne accès aux centres de ressources et aux différents réseaux nationaux et européens, donne droit à un bon-à-tirer d'un jour d'ingénierie (appui/conseil ; analyse).

Le Comité syndical, après en avoir délibéré à l'unanimité, Monsieur Christian DUPESSEY ne prenant pas part au vote,

- **RENOUVELLE** l'adhésion du Pôle métropolitain à Mission Opérationnelle Transfrontalière (MOT) ;
- **VALIDE** la participation du Pôle métropolitain à hauteur de 3 300 € au Budget 2022 de la Mission Opérationnelle Transfrontalière selon les crédits inscrits au Budget principal 2022 du Pôle métropolitain ;

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à mandater le versement de la cotisation 2022 et à signer l'ensemble des documents et pièces administratives afférentes à l'exécution de la présente délibération.

Après que Monsieur SCATTOLIN ait procédé au vote, Monsieur Christian DUPESSEY remercie les délégués du Comité syndical pour leur confiance et pour leur décision. Il précise que la MOT constitue un lieu d'étude et d'échanges. L'une des dernières études porte sur le télétravail. L'analyse menée à mis en exergue les divergences de méthodes et de réglementations entre les pays européens. L'étude approfondie sera bientôt disponible.

Par ailleurs, il rappelle que la MOT a joué un rôle important dans la rédaction de la loi 3DS. Les problématiques transfrontalières ont été prises en compte dans la loi, dans laquelle il a également été validé la possibilité pour les Pôle métropolitain de devenir AOM. Il proposera de revenir sur ces évolutions législatives à l'occasion d'un prochain Comité syndical.

POINT N°2 : POINT D'INFORMATION SUR L'APPEL A PROJETS DU « OFF » DES ASSISES EUROPEENNES DE LA TRANSITION ENERGETIQUE 2022

Monsieur Frédéric BESSAT rappelle que le OFF des Assises Européennes de la Transition Energétique aura lieu du 10 mai au 05 juin 2022. Les modalités d'inscription et le formulaire pour déposer une animation sont disponibles sur le site [Grand Genève en transition](#) .

Il précise que des visites de sites exemplaires, expositions, performances artistiques, ciné-débats, balades nature, journée de la transition, concerts : tout type d'animation et de rendez-vous permettant d'aborder la transition écologique de notre territoire de manière concrète, participative, festive, culturelle et au plus proche des citoyens sont possibles.

Les inscriptions sont ouvertes jusqu'au 25 avril 2022. Il encourage les élus à communiquer largement sur l'appel à candidature pour le OFF.

VI. DIVERS

Le Comité syndical n'a pas de point divers à ajouter.

La séance est levée à 22h00